

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/10/2019

Objet : Subsidies Culture 2019.- Montant total : 9.000,00 EUR

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des 3 associations culturelles :

- l'asbl Lapsus Lazuli : la réalisation du projet "Docteurs Zinzins" dans les hôpitaux.
- l'asbl Genre d'à Côté : un subside complémentaire pour l'organisation du Festival Pinkscreen 2019;
- l'asbl Brufête : la réalisation du projet "Participatief traject cultuurbeleidsplan 2020".

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2019,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides à 3 associations culturelles pour un montant total de 9.000,00 EUR aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2019, réparti comme suit :

* à l'article 76210/33202 :

- 7.000,00 EUR à l'asbl Lapsus Lazuli du budget ordinaire 2019 pour la réalisation du projet "Docteurs Zinzins" dans les hôpitaux.

* à l'article 77210/33202 :

- 1.000,00 EUR à l'asbl Genre d'à Côté comme subside complémentaire pour l'organisation du Festival Pinkscreen 2019;

- 1.000,00 EUR à l'asbl Brufête pour l'organisation de l'événement "Participatief traject cultuurbeleidsplan 2020".

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2019.

Annexes :

